



Le Controis
en Sologne
Contres - Fyéres
Fyéres sur Fyéres
Buzançais - Thénac

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 29 juin 2023

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf du mois de juin à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 31
- Votants : 32

Date de convocation :
23 juin 2023

Présents : LELARGE Antoine, PEAN-NORQUET Elodie (arrivée à 18h05), MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, POUILLAIN Anne-Laure, BESNÉ Christophe, BRAULT Jean-Luc, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELAILLE Céline, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, GUIGNÉ Magaly, HUC Béatrice, LEBERT Eric, LEGOUY Quentin, MICHOT Karine (arrivée à 18h05), MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TETOT Pascale, TURGIS Isabelle, TRONSON Estelle.

Absents excusés : LEDDET Jean-Luc (pouvoir à BAUMER Thierry), LEONARD Magali (pouvoir à TRONSON Estelle)

Monsieur Thierry BAUMER est désigné secrétaire de séance.

DB n°2023-0602 : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFERÉES (CLECT)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que conformément à l'article 1609 nonies C IV du Code Générale des Impôts, le conseil communautaire a approuvé lors de la séance communautaire du 5 juin dernier, la création d'une Commission Locale d'Evaluation des charges transférées (CLECT) et a fixé le nombre de membres à 33 soit un membre par commune.

Aussi, il appartient aux communes membre de la Communauté de Communes Val de Cher Controis de désigner un représentant.

Messieurs Eric MARTELLIERE et Michel QUENIOUX se portent candidats.

Monsieur Eric MARTELLIERE ne prend pas part au vote.

Ont obtenu :

Michel QUENIOUX : 4 voix

Eric MARTELLIERE : 28 voix

Le conseil municipal, après avoir délibéré, par 28 voix POUR :

- Désigne Monsieur MARTELLIERE Eric comme représentant au sein de la CLECT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 30 juin 2023

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 29 juin 2023

Nombre de conseillers :

- En exercice : 33
- Présents : 31
- Volants : 33

Date de convocation :

23 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf du mois de juin à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

Présents : LELARGE Antoine, PEAN-NORQUET Elodie (arrivée à 18h05), MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, POUILLAIN Anne-Laure, BESNÉ Christophe, BRAULT Jean-Luc, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELAILLE Céline, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, GUIGNÉ Magaly, HUC Béatrice, LEBERT Eric, LEGOUY Quentin, MICHOT Karine (arrivée à 18h05), MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TETOT Pascale, TURGIS Isabelle, TRONSON Estelle.

Absents excusés : LEDDET Jean-Luc (pouvoir à BAUMER Thierry), LEONARD Magali (pouvoir à TRONSON Estelle)

Monsieur Thierry BAUMER est désigné secrétaire de séance.

DB n°2023-0603 : ACCORD DE PRINCIPE QUANT A LA CREATION D'UN ESPACE SOCIO CULTUREL ET UNE SALLE POLYVALENTE/AUDITORIUM

Madame Elodie PEAN-NORQUET, Adjoint au Maire déléguée aux affaires générales informe les membres du conseil municipal que L'EHPAD du Grand Mont est installé dans un bâtiment vieillissant, souffrant de non-conformités en termes d'accessibilité et n'étant plus adapté aux besoins des résidents accueillis, de plus en plus dépendants. Un dossier de reconstruction a été déposé auprès de la Caisse Nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) en septembre 2022, présenté également au Conseil départemental et à l'Agence Régional de Santé. Ce projet repose notamment sur un regroupement des infrastructures de service public au rez-de-chaussée du nouvel équipement pour une offre sociale cohérente et de proximité.

La commune de Le Controis en Sologne a donc été saisie pour lui permettre d'y installer un espace pouvant être dédié à la culture et au social ainsi qu'une salle polyvalente/auditorium. Ce projet ambitieux débiterait en 2025, sous réserve de l'obtention des subventions attendues, pour une livraison au premier semestre 2027. Pour déposer ces demandes de subventions, l'EHPAD du Grand Mont a besoin d'un accord de principe de la commune de Le Controis en Sologne pour l'installation d'un espace socio culturel et d'une salle polyvalente/auditorium dans ce nouvel équipement.

L'espace réservé à la commune de Le Controis en Sologne a été estimé à 198.5 m².

Le conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Donne son accord de principe quant à la création d'un espace socio culturel et une salle polyvalente/auditorium.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 30 juin 2023

Publié ou notifié, le 5 JUL. 2023
Reçu en Préfecture, le 5 JUL. 2023
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,



Le Maire,
Antoine LELARGE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 juin 2023

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf du mois de juin à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 31
- Volants : 33

Date de convocation :
23 juin 2023

Présents : LELARGE Antoine, PEAN-NORQUET Elodie (arrivée à 18h05), MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, POUILLAIN Anne-Laure, BESNÉ Christophe, BRAULT Jean-Luc, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELAILLE Céline, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, GUIGNÉ Magaly, HUC Béatrice, LEBERT Eric, LEGOUY Quentin, MICHOT Karine (arrivée à 18h05), MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TETOT Pascale, TURGIS Isabelle, TRONSON Estelle.

Absents excusés : LEDDET Jean-Luc (pouvoir à BAUMER Thierry), LEONARD Magali (pouvoir à TRONSON Estelle)

Monsieur Thierry BAUMER est désigné secrétaire de séance.

DB n°2023-0604 : BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N° 1

Monsieur MARTELLIERE Eric, Adjoint au Maire délégué aux finances, informe que le conseil municipal qu'il convient de modifier le budget primitif 2023 du budget principal ainsi :

Article	Désignation	DEPENSES		RECETTES	
		Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
FONCTIONNEMENT					
D	6065		1 000,00		
D	6232	1 000,00			
D	64168	7 000,00			
D	64131		7 000,00		
	TOTAL	8 000,00	8 000,00	0,00	0,00
INVESTISSEMENT					
D	20421	8 000,00			
D	204181	5 000,00			
R	10222			13 000,00	
	TOTAL	13 000,00	0,00	13 000,00	0,00

Après délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de modifier le budget primitif 2023 comme indiqué ci-dessus.

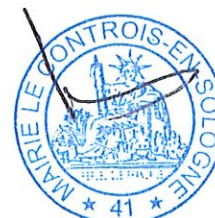
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 30 juin 2023

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document
L'ordonnateur,



Le Maire,
Antoine LELARGE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 29 juin 2023

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf du mois de juin à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 31
- Votants : 33

Date de convocation :
23 juin 2023

Présents : LELARGE Antoine, PEAN-NORQUET Elodie (arrivée à 18h05), MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, POUILLAIN Anne-Laure, BESNÉ Christophe, BRAULT Jean-Luc, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELAILLE Céline, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, GUIGNÉ Magaly, HUC Béatrice, LEBERT Eric, LEGOUY Quentin, MICHOT Karine (arrivée à 18h05), MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TETOT Pascale, TURGIS Isabelle, TRONSON Estelle.

Absents excusés : LEDDET Jean-Luc (pouvoir à BAUMER Thierry), LEONARD Magali (pouvoir à TRONSON Estelle)

Monsieur Thierry BAUMER est désigné secrétaire de séance.

DB n°2023-0605 : CONVENTION DE DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE : SUBVENTION D'UN EQUIPEMENT SPORTIF EVEIL DE CONTRES

Monsieur Eric MARTELLIERE, adjoint au Maire délégué aux finances informe les membres du Conseil Municipal que l'association de l'EVEIL DE CONTRES va acquérir une fosse surélevée, d'une paire de plots barres asymétriques, d'une plage d'accès et parade, de barres asymétriques et d'un trampoline.

Le coût prévisionnel de l'aménagement et des équipements est évalué à 41 539,20€ TTC

Monsieur Eric MARTELLIERE propose d'accorder une subvention à hauteur de 8 000€ selon les termes de la convention exposée, de signer la présente convention de participation financière aux investissements.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué aux finances de signer la convention
- D'inscrire la somme de 8 000€ au budget principal, section d'investissement de la collectivité.

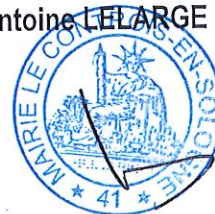
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 30 juin 2023

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,



Le Maire,
Antoine LELARGE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 29 juin 2023

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf du mois de juin à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 31
- Volants : 33

Date de convocation :
23 juin 2023

Présents : LELARGE Antoine, PEAN-NORQUET Elodie (arrivée à 18h05), MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, POUILLAIN Anne-Laure, BESNÉ Christophe, BRAULT Jean-Luc, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELAILLE Céline, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, GUIGNÉ Magaly, HUC Béatrice, LEBERT Eric, LEGOUY Quentin, MICHOT Karine (arrivée à 18h05), MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TETOT Pascale, TURGIS Isabelle, TRONSON Estelle.

Absents excusés : LEDDET Jean-Luc (pouvoir à BAUMER Thierry), LEONARD Magali (pouvoir à TRONSON Estelle)

Monsieur Thierry BAUMER est désigné secrétaire de séance.

DB n°2023-0606 : CONVENTION DE DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE : SUBVENTION D'UN EQUIPEMENT D'INVESTISSEMENT EHPAD LE GRAND MONT DE CONTRES

Madame Elodie PEAN-NORQUET, adjointe au Maire déléguée aux affaires générales informe les membres du Conseil Municipal que l'EHPAD de Contres va acquérir un vélo taxi et un tricycle électrique pour transporter un fauteuil roulant.

Ce type de matériel est déjà en place sur les établissements de direction commune de l'EHPAD de Bracieux et Cour Cheverny, rencontrant un vif succès auprès des personnes âgées.

La volonté de la structure de l'EHPAD du Grand Mont de s'ouvrir sur l'extérieur avec des interventions de plus en plus régulières d'associations du territoire permettent de maintenir un haut niveau de vie sociale. Cette nouvelle activité sera intergénérationnelle et les premiers tests ont connus beaucoup de succès.

Le coût prévisionnel de l'aménagement et des équipements est évalué à 15 137,00€ TTC

Madame Elodie PEAN-NORQUET propose d'accorder une subvention à hauteur de 5 000€ selon les termes de la convention exposée, de signer la présente convention de participation financière aux investissements.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué aux finances de signer la convention
- D'inscrire la somme de 5 000€ au budget principal, section d'investissement de la collectivité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 30 juin 2023

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,



Le Maire,
Antoine LELARGE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 29 juin 2023

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf du mois de juin à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 31
- Volants : 32

Date de convocation :
23 juin 2023

Présents : LELARGE Antoine, PEAN-NORQUET Elodie (arrivée à 18h05), MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, POUILLAIN Anne-Laure, BESNÉ Christophe, BRAULT Jean-Luc, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELAILLE Céline, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, GUIGNÉ Magaly, HUC Béatrice, LEBERT Eric, LEGOUY Quentin, MICHOT Karine (arrivée à 18h05), MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TETOT Pascale, TURGIS Isabelle, TRONSON Estelle.

Absents excusés : LEDDET Jean-Luc (pouvoir à BAUMER Thierry), LEONARD Magali (pouvoir à TRONSON Estelle)

Monsieur Thierry BAUMER est désigné secrétaire de séance.

DB n°2023-0607 : DEMANDE DE SUBVENTION – COMITE DES FETES DE THENAY

Madame BARDOUX Delphine, intéressée dans l'affaire, sort de la salle.

Monsieur Thierry BAUMER, adjoint au Maire délégué à la vie associative informe les membres du Conseil Municipal que le Comité des Fêtes de Thenay a sollicité la commune pour l'obtention d'une subvention d'un montant de 1 200 € afin de les aider financièrement dans l'organisation de leurs festivités lors de la fête nationale du 14 juillet.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide par 25 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (Béatrice HUC, Martine DELORD, Anne-Laure POUILLAIN, Estelle TRONSON, Magali LEONARD, Michel QUENIOUX, Hervé BARON) :

- D'accorder une subvention de 1 200 € (mille deux cent euros) au Comité des Fêtes de Thenay
- Que cette dépense sera inscrite au budget primitif 2023 du budget principal au compte 65748

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 30 juin 2023

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,

- 5 JUL. 2023
- 5 JUL. 2023



Le Maire,
Antoine LELARGE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 29 juin 2023

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf du mois de juin à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 31
- Votants : 33

Date de convocation :
23 juin 2023

Présents : LELARGE Antoine, PEAN-NORQUET Elodie (arrivée à 18h05), MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, POUILLAIN Anne-Laure, BESNÉ Christophe, BRAULT Jean-Luc, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELAILLE Céline, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, GUIGNÉ Magaly, HUC Béatrice, LEBERT Eric, LEGOUY Quentin, MICHOT Karine (arrivée à 18h05), MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TETOT Pascale, TURGIS Isabelle, TRONSON Estelle.

Absents excusés : LEDDET Jean-Luc (pouvoir à BAUMER Thierry), LEONARD Magali (pouvoir à TRONSON Estelle)

Monsieur Thierry BAUMER est désigné secrétaire de séance.

DB n°2023-0608 : DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION DES PARAS

Monsieur Thierry BAUMER, adjoint au Maire délégué à la vie associative informe les membres du Conseil Municipal que l'Association des paras de Blois a sollicité la commune pour l'obtention d'une subvention d'un montant de 300 €.

Une classe du collège Antoine de Saint Exupéry de Contres a participé et remporté la première place du concours régional organisé sur le devoir de mémoire de l'exode de 1939. Afin de récompenser ces collégiens, l'Association des Paras de Blois leur a organisé une visite de l'Assemblée Nationale le 14 juin 2023. Le coût du transport étant élevé (1950 €), cette association sollicite une aide financière à hauteur de 300 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- D'accorder une subvention de 300 € (trois cent euros) à l'association des paras du Loir et Cher
- Que cette dépense sera inscrite au budget primitif 2023 du budget principal au compte 65748

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 30 juin 2023

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,



5 JUL. 2023

5 JUL. 2023

Le Maire,
Antoine LELARGE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 29 juin 2023

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf du mois de juin à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 31
- Votants : 33

Date de convocation :
23 juin 2023

Présents : LELARGE Antoine, PEAN-NORQUET Elodie (arrivée à 18h05), MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, POUILLAIN Anne-Laure, BESNÉ Christophe, BRAULT Jean-Luc, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELAILLE Céline, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, GUIGNÉ Magaly, HUC Béatrice, LEBERT Eric, LEGOUY Quentin, MICHOT Karine (arrivée à 18h05), MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TETOT Pascale, TURGIS Isabelle, TRONSON Estelle.

Absents excusés : LEDDET Jean-Luc (pouvoir à BAUMER Thierry), LEONARD Magali (pouvoir à TRONSON Estelle)

Monsieur Thierry BAUMER est désigné secrétaire de séance.

DB n°2023-0609 : DEMANDE D'ADMISSION EN CREANCE ETEINTE – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur MARTELLIERE Eric, Adjoint au Maire délégué aux finances informe les membres du Conseil Municipal d'une sollicitation du Trésor Public en vue d'une admission de dettes en créance éteinte.

Cette sollicitation concerne des dettes de factures de garderie et de restauration scolaire dues :

- Au titre de l'année 2022 d'un montant total de 86,00 €. La personne concernée a fait l'objet d'un dossier de surendettement dont les dettes ont été totalement effacées.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'admettre en créances éteintes un montant total de 86,00€ représentant des dettes de factures de garderie et de restauration scolaire

Cette somme sera imputée au budget principal – Article 6542.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 30 juin 2023

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document
L'ordonnateur,



Le Maire,
Antoine LELARGE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2023

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf du mois de juin à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 31
- Votants : 33

Date de convocation :
23 juin 2023

Présents : LELARGE Antoine, PEAN-NORQUET Elodie (arrivée à 18h05), MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, POUILLAIN Anne-Laure, BESNÉ Christophe, BRAULT Jean-Luc, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELAILLE Céline, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, GUIGNÉ Magaly, HUC Béatrice, LEBERT Eric, LEGOUY Quentin, MICHOT Karine (arrivée à 18h05), MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TETOT Pascale, TURGIS Isabelle, TRONSON Estelle.

Absents excusés : LEDDET Jean-Luc (pouvoir à BAUMER Thierry), LEONARD Magali (pouvoir à TRONSON Estelle)

Monsieur Thierry BAUMER est désigné secrétaire de séance.

DB n°2023-0610 : BUDGET ANNEXE COMMERCES : LOCAUX ASSUJETTIS TVA

Monsieur MARTELLIERE Eric, adjoint au Maire délégué aux finances informe les membres du Conseil Municipal qu'une demande de remboursement de TVA a été formulée auprès de la Direction Départementale des Finance Publiques (DDFIP).

Toutefois afin de compléter ce dossier, il convient de lister les locaux concernés par l'assujettissement à la TVA.

Considérant que les locations d'immeubles nus à usage professionnel de collectivités territoriales sont exonérées de TVA mais qu'elles peuvent être imposées sur option selon l'article 260-2° du code général des impôts dès lors que le bâtiment n'est pas destiné à l'habitation, est utilisé pour les besoins de l'activité du preneur et si le bail fait mention de l'option,

Il est proposé :

- D'opter pour l'assujettissement à la taxe sur la valeur ajoutée pour les locaux suivants :

Commune déléguée de Contres

- 36 Rue Pierre Henri Mauger
- 42 Rue Pierre Henri Mauger
- 60 Rue Pierre Henri Mauger
- 8 Place du 8 Mai
- 11 Rue de Nagot
- 31 Rue de Bracieux
- 5 Rue des Anciens combattants en AFN

Commune déléguée de Feings

- 25 Route de la Cazellerie

Commune déléguée de Fougères sur Bièvre

- 21 Rue de l'Eglise Saint Eloi
- 31 Rue de l'Eglise Saint Eloi
- 6 Rue Louis Gallier

Commune déléguée de Ouchamps

- 1 Place de l'Eglise Saint Pierre
- 7 Place de l'Eglise Saint Pierre

Commune déléguée de Thenay

- 3 Place de l'Eglise Notre Dame
- 2 Place de l'Eglise Notre Dame
- 4 Place de l'Eglise Notre Dame
- 5 A Rue Francis Gauthier
- 5 B Rue Francis Gauthier
- 5 C Rue Francis Gauthier

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'opter pour l'assujettissement à la taxe sur la valeur ajoutée pour tous les locaux listés ci-dessus
- D'autoriser le Maire à en faire la demande auprès du Service des Impôt des entreprises (SIE) de Blois et à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 30 juin 2023

Le Maire,
Antoine LELARGE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 29 juin 2023

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf du mois de juin à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 31
- Volants : 33

Date de convocation :
23 juin 2023

Présents : LELARGE Antoine, PEAN-NORQUET Elodie (arrivée à 18h05), MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, POUILLAIN Anne-Laure, BESNÉ Christophe, BRAULT Jean-Luc, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELAILLE Céline, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, GUIGNÉ Magaly, HUC Béatrice, LEBERT Eric, LEGOUY Quentin, MICHOT Karine (arrivée à 18h05), MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TETOT Pascale, TURGIS Isabelle, TRONSON Estelle.

Absents excusés : LEDDET Jean-Luc (pouvoir à BAUMER Thierry), LEONARD Magali (pouvoir à TRONSON Estelle)

Monsieur Thierry BAUMER est désigné secrétaire de séance.

DB n°2023-0611 : ANNULATION DB 2023-0410 DEMANDE DE SUBVENTION DU DEPARTEMENT DU LOIR ET CHER : MOBILIER DE LA MEDIATHEQUE DE CONTRES

Monsieur MARTELLIERE Eric, adjoint au Maire délégué aux finances informe les membres du Conseil Municipal que lors du Conseil Municipal du 12 avril 2023, il a été délibéré à l'unanimité, sur la demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Loir et Cher pour le projet de mobilier de la médiathèque de Contres.

Le dossier devait être déposé le 25 juin dernier avec l'intégration de la dépense au budget.

Après l'actualisation des devis, il convient d'annuler la délibération n°2023-0410 du 12 avril 2023 afin de réviser le montant du projet, ainsi que le montant de la subvention à solliciter.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Annule la délibération n°2023-0410 du 12 avril 2023 relative à la demande de subvention au conseil départemental concernant le mobilier de la médiathèque de Contres

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 30 juin 2023

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,

- 5 JUL. 2023
- 5 JUL. 2023

Le Maire,
Antoine LELARGE

